



SUIVI ANNUEL des résultats régionaux prévu à l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024

Laurentides | 2023-2024

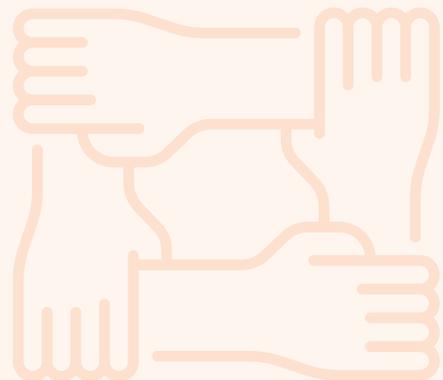
Introduction

Au printemps 2022, les régions du Québec visées par le volet communautés désignées financées par le programme Vers un chez-soi ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance dont l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné, la communauté a identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible pour la période visée. Un premier suivi fut publié pour la région des Laurentides en 2022-2023 **Suivi annuel des résultats communautaires prévu à l'entente Canada-Québec concernant Vers un chez soi 2019-2024, Laurentides 2022-2023**. Le présent rapport est une mise à jour des résultats régionaux de l'exercice 2023-2024.

L'approche axée sur les résultats constitue un levier contribuant à ce que l'ensemble des partenaires des Laurentides puissent développer une vision commune des retombées de tous les efforts collectifs et des initiatives locales et régionales en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

Dans cette optique, la région des Laurentides a entrepris des actions significatives et structurantes en cohérence avec le **Plan régional intégré en itinérance (PRII)**¹. Les principales démarches ont été identifiées en alignement avec les axes et mesures du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII)². Cela permet d'assurer une vision stratégique et de concentrer les efforts sur les stratégies les plus pertinentes pour atteindre les résultats attendus en matière de lutte contre l'itinérance dans les Laurentides.

Le suivi des résultats régionaux offre une occasion unique de mettre en évidence les défis spécifiques auxquels la région des Laurentides est confrontée en matière d'itinérance. Ils permettent d'évaluer si les actions entreprises dans le cadre du PRII 2021-2026, ainsi que les autres initiatives locales, ont réussi à répondre aux besoins changeants de la population.



1. Contant, É. et Lacombe, N. (2022). Plan régional intégré en itinérance – Région des Laurentides 2021-2024. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, Direction des programmes santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte.

2. Ministère de la santé et des services sociaux (2021). S'allier devant l'itinérance, Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, Québec.

Suivi et amélioration continue

En 2021, lors des consultations initiales auprès des partenaires interministériels, intersectoriels et communautaires, cinq cibles ainsi que leurs indicateurs ont été retenus aux fins de suivi des résultats régionaux. À ce moment, une seule source de données était accessible, soit le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique du dénombrement de 2018³. Le rapport du dénombrement 2022 est maintenant disponible et peut donc être utilisé afin de comparer les données avec le dénombrement antérieur. Ces données sont également mises en parallèle avec celles provenant d'un sondage adressé aux organismes en itinérance (secteurs de la communauté désignée). De plus, les informations du programme ESPOIR, soit l'Équipe de Suivi de Proximité Offrant de l'Intervention en Réinsertion du CISSS des Laurentides sont considérées afin d'avoir un portrait global le plus représentatif possible des constats du terrain.

En effet, un sondage Microsoft Forms a été complété par les organismes communautaires afin de mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Ce sondage annualisé ajoute une modalité incontournable de suivi du phénomène dans les Laurentides. Les efforts conjoints d'amélioration continue de l'ensemble de la communauté se traduisent par une participation plus importante à ce sondage, ce qui permet une fiabilité des données augmentée. À l'analyse des résultats disponibles, une prudence est de mise puisqu'il est difficile de s'assurer que les fournisseurs de services documentent de façon uniforme les indicateurs identifiés. Par exemple, l'itinérance chronique ne semble pas répertoriée de façon identique, et ce, malgré l'utilisation d'une définition commune pour la région. À première vue, les résultats de ce sondage pourraient inclure le recensement de personnes en situation d'itinérance selon d'autres types d'itinérance tels que l'itinérance situationnelle ou cyclique.

En outre, il est constaté que les fournisseurs de services peuvent dénombrer certaines personnes à plus d'une reprise pendant l'année. De plus, lors de la mise en commun des données régionales, il est fort probable qu'une même personne ait été recensée dans plusieurs organisations. Ceci s'explique par le fait que les personnes en situation d'itinérance font fi des frontières géographiques et utilisent régulièrement les services de l'ensemble du vaste territoire des Laurentides. Le mode de vie parfois nomade de ces personnes peut accentuer le passage ponctuel des individus dans les ressources d'hébergement de l'ensemble du territoire, complexifiant ainsi la continuité des soins et la trajectoire de services cheminant vers le logement.

De plus, certains enjeux méthodologiques sont associés à l'exploitation des données administratives à l'extérieur d'un cadre de recherche formelle. Les enjeux de confidentialité ne permettent pas, entre autres, d'identifier les doublons. En ce sens, l'implantation d'un système de gestion de l'information en itinérance (SGII) commun pour la région est souhaitée par toutes les parties prenantes afin d'augmenter la rigueur du processus de cueillette de données et la validité des résultats.

À ce propos, la performance d'une cueillette de données repose en bonne partie sur la qualité des bases de données « usagers ». Les systèmes de gestion de l'information utilisés par les partenaires de la région sont difficilement comparables entre eux. Cet enjeu d'importance a été adressé dans le cadre des travaux sur l'accès coordonné avec les ressources communautaires participantes. L'embauche d'une firme informatique pour mener à bien ce volet est venue préciser les besoins de la base de données commune. La production d'un rapport de recommandation a permis l'analyse des solutions susceptibles de répondre aux besoins de l'accès coordonné pour la région. Elles permettront aux organismes de poursuivre leur

3. Contant, É. et Lacombe, N. (2022). Plan régional intégré en itinérance – Région des Laurentides 2021-2024. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

gestion actuelle tout en y intégrant les impératifs liés à l'accès coordonné. Ces recommandations vont guider le déploiement du SGII tout en soutenant la gestion du changement qui doit accompagner son implantation dans les organismes participants prévus au cours de la prochaine année.

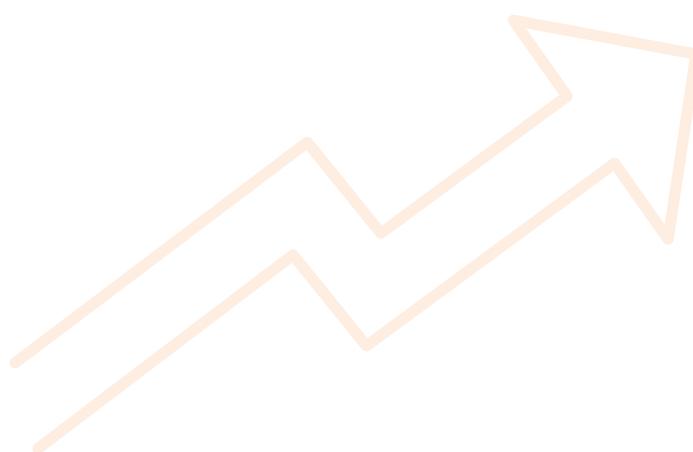
Par ailleurs, l'analyse comparative des résultats du sondage avec les résultats des dénombrements est à faire avec précaution. D'une part, le suivi du phénomène de l'itinérance chronique est une tâche complexe et la définition de l'itinérance chronique diffère. Dans les Laurentides, la définition retenue est celle de la Politique nationale de lutte à l'itinérance; *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*⁴, tandis que c'est l'itinérance visible qui est dénombrée dans le cadre des exercices de 2018 et 2022. D'autre part, le sondage régional recense une volumétrie annuelle du phénomène de l'itinérance, tandis que les dénombrements dressent un portrait lors d'une nuit donnée.

En guise d'amélioration continue, certaines mesures ont été mises en place afin d'optimiser le processus de suivi des résultats régionaux pour l'année 2023-2024. À cet effet, une journée de mobilisation et réflexion régionale est organisée depuis 2022. Cette journée a permis de favoriser le partage de connaissances et la collaboration entre les différents partenaires, afin de mettre en place des solutions concrètes, d'offrir une réponse adaptée aux besoins et d'améliorer les services offerts aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans les Laurentides. Cette journée se veut également un endroit privilégié de réflexion et discussion entre différents partenaires tant interministériels, intersectoriels que communautaires. Lors de la seconde édition, en mai 2024, un atelier de priorisation des besoins régionaux a été réalisé permettant d'identifier l'évolution de ceux-ci en regard aux cibles régionales déterminées dans le cadre du PRII. Les constats de cet exercice seront discutés dans le cadre de la concertation régionale en itinérance (CRI) où, justement, un suivi des résultats régionaux est réalisé. Cette concertation régionale est composée de plus d'une douzaine de représentants des organismes

communautaires œuvrant en itinérance. Pour favoriser le suivi des résultats, une présentation de ceux-ci est prévue à l'automne 2024. La présentation favorisera également la poursuite du travail collaboratif et une réflexion conjointe quant aux cibles et aux indicateurs régionaux afin d'optimiser les processus d'analyse et de suivi des données.

Aussi, l'exercice de l'énumération de l'itinérance hébergée effectué le 23 avril 2024 dernier, permettra d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible qui sont hébergées dans ces ressources et ainsi comparer les résultats avec les exercices de dénombrement précédents. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'exercice d'énumération 2024 est en cours d'analyse et ces résultats ne sont pas disponibles. Il importe tout de même de souligner que le taux de participation à l'exercice fut excellent, ce qui haussera la fiabilité des données.

En somme, encore cette année, plusieurs mesures différentes ont été mises en place pour favoriser le recensement des personnes en situation d'itinérance.



4. Ministère de la Santé et des Services (2014a). Politique nationale de lutte à l'itinérance. *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Québec, p.31.

Suivi annuel des résultats régionaux

Pour toutes les communautés désignées (CD) au Canada, l'indicateur portant sur l'itinérance chronique doit être suivi de façon systématique, et ce, en cohérence avec l'Entente VCS. En considérant cette obligation, des actions de lutte à l'itinérance ainsi que des priorités régionales ont été dûment identifiées dans le cadre du Plan régional intégré en itinérance des Laurentides – 2022-2024. Voici les différents résultats attendus pour la région des Laurentides, visant à mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique.

RÉSULTAT 1

Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

a) Quelle définition de l'itinérance chronique a été utilisée pour en faire le suivi ?

Définition fédérale : L'itinérance chronique est de 180 jours d'itinérance au cours de la dernière année et/ou 546 jours d'itinérance au cours des 3 dernières années.

Autre définition. Précisez la définition utilisée : La définition retenue est celle de la Politique nationale de lutte à l'itinérance; *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*.

« Les situations d'itinérance chronique sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Selon plusieurs études canadiennes et américaines, le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est relativement peu élevé. Toutefois, elles utiliseraient un grand nombre de services, générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants. »⁵

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de l'itinérance chronique et expliquer comment votre communauté calcule l'itinérance chronique à partir de cet indicateur.

Notre communauté tient compte des données de référence provenant des dénombrements de l'itinérance 2018 et de 2022. À ces données s'ajoutent les données des organismes régionaux afin de faire le suivi de l'itinérance chronique.

À ce propos, les fournisseurs de services en itinérance font le suivi du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique fréquentant leurs services pendant l'année de référence. Pour ce faire, un questionnaire de type *Microsoft Forms* est envoyé aux principaux partenaires communautaires tels que les centres de jour/soir/nuit, les hébergements d'urgence et de transition, les travailleurs de rue et de proximité ainsi que les projets offrant des interventions de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA). La complétion du questionnaire a eu lieu à la suite de l'année financière de 2023-2024. L'analyse des données recueillies dans le cadre de ce sondage est la modalité retenue pour la compilation des résultats considérant que la région ne dispose pas encore d'un système de gestion de l'information (SGII) commun aux partenaires œuvrant en itinérance.

Ainsi pour l'année de référence 2023-2024, **1067 personnes en situation d'itinérance chronique** ont été recensées par les partenaires. À l'analyse des résultats du questionnaire complété par 12 partenaires communautaires de la région des Laurentides, soit 3 organismes de plus que

5. Ministère de la Santé et des Services (2014a). Politique nationale de lutte à l'itinérance. *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Québec, p.31

l'année précédente, nous observons une augmentation de l'itinérance chronique de 10 %.

En ce qui a trait aux résultats du dénombrement de 2022, **464 personnes ont alors été dénombrées en situation d'itinérance visible** pour la région des Laurentides. L'analyse réalisée dans le cadre du dénombrement de 2022 permet de faire la comparaison des estimations du nombre de personnes en situation d'itinérance visible dans un organisme d'hébergement, dans un lieu extérieur ou dans un établissement de détention ou d'un poste de police, en 2022 et en 2018. Pour la région des Laurentides, cette comparaison indique une augmentation de 109 %.

Il est intéressant de constater que le premier épisode d'itinérance s'est instauré au cours de l'année précédant le dénombrement 2022 pour 20 % des personnes en situation d'itinérance dans les Laurentides. Cette donnée est similaire à celle de l'ensemble du Québec (19 %) et à celle du dénombrement 2018 (22 %). Plusieurs personnes ont été en situation d'itinérance pour la première fois au cours de l'année précédant le dénombrement 2022; en contrepartie, une baisse des personnes en situation d'itinérance depuis plus de six mois a été observée (70 % en 2018 et 51 % en 2022).

Le dénombrement de 2022 permet également de mettre en lumière la représentation des personnes en situation d'itinérance de plus de 50 ans qui s'élève à plus d'une personne sur trois. De ces personnes, 57 % étaient dans cette situation depuis plus de 6 mois au cours de la dernière année. Il s'agit du groupe d'âge le plus représenté chez les personnes ayant été en situation d'itinérance depuis plus de 6 mois dans les Laurentides⁶. Ces données sont en cohérence avec les informations rapportées par les partenaires de la région. En ce sens, il est d'ailleurs observé un vieillissement prématuré avec l'apparition de problèmes chroniques au plan de la santé physique, psychologique et cognitive.

En regard aux données disponibles, il est impossible de réaliser une analyse comparative de ces deux indicateurs en raison des différentes définitions de l'itinérance, des différences méthodologiques entre les deux exercices de dénombrement et de l'absence d'un SGII dans la région. Force est de constater que les résultats indiquent une augmentation de l'itinérance chronique et de l'itinérance visible. En outre, le nombre de personnes nouvellement en situation d'itinérance est stable et représentatif de l'ensemble du Québec en regard au premier épisode au cours de l'année. Parallèlement, les données mettent aussi en lumière une diminution du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis plus de 6 mois au cours de la dernière année.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer l'itinérance chronique et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/source(s) de données. Précisez : Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services, rapport dénombrement 2018 et rapport dénombrement 2022.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

6. Ministère de la santé et des services sociaux. 2023. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec, Annexe du rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Résultats supplémentaires pour les Laurentides. Tout le monde compte. Québec.

d) **Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.**

En jumelant les indicateurs (données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance, dénombrement de 2018 et de 2022), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) **Veuillez compléter le tableau suivant.**

Résultat : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.	966**	1067**	Réduction de 10 % du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique dans les Laurentides.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

Est-ce que votre communauté a d'autres résultats régionaux visés en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ?

- Oui
- Non

RÉSULTAT 2

Hausse des logements conservés d'ici 2024 pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation.

a) **Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?**

La seconde cible régionale a pour visée la hausse des logements conservés, d'ici 2024, pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation. Spécifiquement, la cible souhaitée est que chaque année, à leur sortie des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA), **8 jeunes** bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

Les travailleurs associés aux différents programmes offrant l'approche SRA, tels que les programmes qualification jeunesse (PQJ) et le Programme ESPOIR du CISSS des Laurentides, ainsi que les partenaires communautaires font un suivi auprès des personnes placées en logement ou en chambre. La durée de conservation du logement/chambre est également consignée.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour/soir/nuit, les partenaires communautaires et les établissements de santé. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

Ainsi pour l'année de référence 2023-2024, **22 jeunes** bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) ont été accompagnés en vue de conserver leur logement à leur sortie des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation. C'est donc une **augmentation de 37 %** comparativement à 2022-2023.

Il importe toutefois de préciser que le suivi des données se fait uniquement auprès des jeunes qui bénéficient du suivi SRA ou d'un PSL via les programmes en itinérance. De ce fait, d'autres jeunes suivis notamment par le Programme qualification jeunesse (PQJ) ou par les partenaires communautaires ne sont pas comptabilisés.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Extraction des données administratives des programmes ESPOIR et PQJ et questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des Laurentides et données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Hausse des logements conservés d'ici 2024 pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre de jeunes suivis qui ont conservé leur logement	16**	22**	Chaque année, à leur sortie des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation, 8 jeunes bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 3

Hausse des logements conservés, d'ici 2024, pour les adultes en situation d'itinérance

a) **Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?**

La troisième cible régionale a pour visée la hausse des logements conservés, d'ici 2024, pour les adultes en situation d'itinérance. Spécifiquement, la cible est que chaque année, **62 adultes** en situation d'itinérance bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

b) **Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.**

Les travailleurs associés aux différents programmes offrant l'approche SRA, tels que les programmes qualification jeunesse et le Programme ESPOIR du CISSS des Laurentides, ainsi que les partenaires communautaires, font un suivi auprès des personnes placées en logement ou en chambre. La durée de conservation du logement/chambre est également consignée.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour et de nuit, les partenaires communautaires et les établissements de santé. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

Ainsi pour l'année de référence 2023-2024, **148 adultes** bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) ont été accompagnés en vue de conserver leur logement. C'est donc une **augmentation de 54 %** comparativement à 2022-2023.

c) **De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?**

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

■ Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Extraction des données administratives des programmes ESPOIR et PQJ et Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) **Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.**

En jumelant les deux indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des Laurentides et données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance par la complétion d'un questionnaire), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) **Veuillez compléter le tableau suivant.**

Résultat : Hausse des logements conservés d'ici 2024 pour les adultes en situation d'itinérance			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre d'adultes suivis qui ont conservé leur logement	96**	148**	Chaque année, 62 adultes en situation d'itinérance bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 4

Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2024

a) **Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?**

La quatrième cible régionale a pour visée une réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2024. Il est visé de **réduire de 10 %** les cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2024.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

La communauté tient compte des données de référence provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2018 et de 2022 ainsi que des données des organismes locaux afin de faire le suivi de ces résultats. À ce propos, les fournisseurs locaux de refuges d'urgence font le suivi du nombre de personnes ayant recours aux services d'hébergement d'urgence qui viennent d'être transférées d'un Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA).

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour/soir/nuit, les partenaires communautaires et le CISSS des Laurentides. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

Ainsi pour l'année de référence 2023-2024, **60 jeunes** sortis d'un établissement public, spécifiquement en CRJDA, ont évité l'itinérance par un accompagnement d'un partenaire communautaire ou du CISSS des Laurentides. Il est toutefois impossible d'estimer le pourcentage des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, CRJDA dans ce cas-ci, sans disposer du nombre total de sorties. Il est souhaité améliorer l'analyse de cet indicateur en peaufinant notre collecte de données par des arrimages avec la Direction de la protection de la jeunesse des Laurentides.

En tenant compte des données provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2022 dans les Laurentides, 44 % des répondants ont déclaré qu'ils avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie d'un établissement public. De ce nombre, **14 %** ont déclaré qu'ils avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie d'un CRJDA. En 2018, 27 % des répondants avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie de CRJDA. En regard aux données disponibles, il est toutefois impossible de réaliser une analyse comparative de ces deux indicateurs en raison des différences méthodologiques entre les deux exercices de dénombrement.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle)?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services, rapport dénombrement 2018 et rapport dénombrement 2022.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les deux indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des En jumelant les indicateurs (données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance et les rapports de dénombrement 2018 et 2022), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2024			
Veuillez indiquer le résultat pour 2023-2024 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre de jeunes sortis d'un établissement public, spécifiquement en CRJDA, évitant l'itinérance	75**	60**	Réduction de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2024.
	2018	2022	
Données du dénombrement	27 % des répondants ont eu un bris de service à leur sortie d'un CRJDA	44 % des répondants ont déjà eu un bris de services – de ce nombre, 14 % à leur sortie d'un CRJDA	

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 5

Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2024

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?

La cinquième cible régionale a pour visée une réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit d'un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2024. Il est visé de réduire de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2024.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

La communauté tient compte des données de référence provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2018 et de 2022 ainsi que des données des organismes locaux afin de faire le suivi de ces résultats. À ce propos, les fournisseurs locaux de refuges d'urgence font le suivi du nombre de personnes ayant recours aux services d'hébergement d'urgence qui viennent d'être transférées d'un centre de détention.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour/soir/nuit, les partenaires intersectoriels et le CISSS des Laurentides. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

Ainsi pour l'année de référence 2023-2024, **131 personnes** sorties d'un établissement public, spécifiquement d'un centre de détention, ont évité l'itinérance par un accompagnement d'un partenaire communautaire ou du CISSS des Laurentides. Il est toutefois impossible d'estimer le pourcentage des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement carcéral sans disposer du nombre total de sorties de l'établissement. En ce sens, il importe d'explorer les avenues de collaboration avec le Centre de détention et de travailler conjointement à l'amélioration et la planification des sorties d'établissement.

En tenant compte des données provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2022 dans les Laurentides, 44 % des répondants ont déclaré qu'ils avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie d'un établissement public. De ce nombre, **23 %** ont été en situation d'itinérance spécifiquement à la suite de leur sortie d'un établissement de détention. En 2018, 32 % des répondants avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie de détention. En regard aux données disponibles, il est toutefois impossible de réaliser une analyse comparative de ces deux indicateurs en raison des différences méthodologiques entre les deux exercices de dénombrement.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

Outil de collecte Excel

Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

Autre(s) outil(s)/source(s) de données. Précisez : Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services, rapport de dénombrement de 2018 et de 2022.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les indicateurs (données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance, les rapports de dénombrement 2018 et 2022), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âges (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit d'un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2024			
Veuillez indiquer le résultat pour 2023-2024 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2022-2023	2023-2024	Cible*
Nombre de personnes sorties d'un établissement public, spécifiquement d'un centre de détention, évitant l'itinérance	95**	131**	Réduction de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2024.
	2018	2022	
Données du dénombrement	32 % des répondants ont eu un bris de service à leur sortie de détention	44 % des répondants ont déjà eu un bris de services – de ce nombre, 23 % à leur sortie de détention	

*La cible est définie par la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

Conclusion

Le processus de suivi annuel des résultats régionaux en matière d'itinérance permet de mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance, dont l'itinérance chronique spécifiquement pour la communauté désignée dans les Laurentides. L'ajout des données du dénombrement de 2022 aux résultats communautaires de 2023-2024 ainsi que des extractions des données administratives au CISSS des Laurentides a certainement permis d'augmenter la fiabilité des résultats présentés cette année. Cependant, comme mentionné, les différences méthodologiques importantes entre les différentes modalités de recueil de données ne permettent pas de réaliser une analyse comparative rigoureuse.

Malgré ces défis, des tendances s'observent aisément. Les données permettent de confirmer une hausse marquée du nombre de personnes en situation d'itinérance sur le territoire laurentien, soit une augmentation de 109 %, positionnant la région au 2^e rang des hausses de l'itinérance à travers le Québec. De plus, les résultats régionaux en matière d'itinérance pour la région des Laurentides sont en adéquation avec les données du dénombrement 2022.

Les efforts déployés par Le CISSS des Laurentides et les partenaires communautaires ont permis à plusieurs personnes en situation d'itinérance tant jeunes qu'adultes de bénéficier de suivi SRA et de PSL afin de faciliter la conservation de leur logement. De plus, une plus grande proportion de personnes a évité l'itinérance à la sortie d'établissements publics que lors des années précédentes. Ceci illustre notamment le travail de collaboration ainsi que la mobilisation présente dans la région confirmant le désir de la communauté d'améliorer la situation des gens les plus vulnérables des Laurentides. L'accès au logement demeure un défi d'avant-plan et demeure un obstacle persistant dans la région, impactant par le fait même l'atteinte des cibles initialement projetées.

D'ailleurs, les résultats régionaux offrent une occasion unique de mettre en évidence les défis spécifiques auxquels la région des Laurentides est confrontée en matière d'itinérance. Ils permettent d'évaluer si les actions entreprises dans le cadre du PRII 2021-2026, ainsi que d'autres initiatives locales, ont réussi à répondre aux besoins changeants de la population. Les résultats offrent encore, cette année, une perspective importante pour mesurer les efforts déployés par la communauté et guider les futures actions visant à lutter contre l'itinérance dans les Laurentides.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier chaleureusement tous nos partenaires dévoués. Leurs efforts incessants ont joué un rôle essentiel dans la mise en place d'actions structurantes pour la région, permettant d'avancer vers l'atteinte des cibles conjointement identifiées. Cette précieuse collaboration continuera d'être d'une importance capitale dans la poursuite des actions.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour une interprétation du texte ou pour une demande de renseignements concernant le présent document, veuillez communiquer avec :

Émilie Contant

Cheffe d'administration du programme régional ESPOIR, du programme régional du réseau d'éclaireurs en santé psychologique et des dossiers transversaux

Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides